

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION



www.ccb-blaye.com

1

Consultation et téléchargement du dossier de candidature sur le site de la CCB à compter de septembre de l'année (n-1)

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier à la CCB entre le **01 novembre de l'année** (n-1) et le **15 février** de l'année n (année de la manifestation)

2



32, rue des Maçons
BP34, 33393 Blaye Cedex



3

Instruction des demandes par le Pôle Culture et Vie associative entre mi-février et mi-mars de l'année (n)

Arbitrages politiques selon enveloppes budgétaires allouées annuellement entre mi-mars et fin avril de l'année (n)

4



La demande de subvention est soumise à l'arbitrage politique et non automatique. Le porteur de projet peut engager la manifestation en amont de la notification de la subvention mais doit assurer le risque que sa demande ne soit pas recevable, le cas échéant.



5

Notification de la décision entre mai et juin de l'année (n) par courrier.

Transmission dans les 60 jours suivant la réalisation de l'action, les bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de l'action soutenue (publication, presse...).

6

